



Règlement intérieur Du RC Krafft Stadium

1 / Accès à l'enceinte du Club

Deux choix de cotisation sont demandés aux personnes voulant adhérer à l'association :

A – Cotisation annuelle donnant accès aux disciplines pratiquées, valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année. Le montant des cotisations annuelles sera réexaminé chaque année lors d'une assemblée générale. Le montant de la cotisation est à régler par chèque bancaire à l'ordre du « Yapluca-Mt-Team », un bulletin d'adhésion servira de justificatif de règlement de cotisation pour la période réglée.

Chèques de caution : au cours de l'année plusieurs appels à travaux, entretiens, organisations vous seront proposés sur le forum du club par les membres du bureau. Nous vous précisons le nombre de personnes nécessaires à leur réalisation. Les 3 chèques-caution de 20€ seront restitués si le membre a participé au moins à 3 journées d'entretien ou 3 journées d'organisation de courses pour l'année en cours. Le cas échéant ils seront encaissés en fin de saison.

B – Cotisation « à la séance » 20 € durant les horaires d'ouverture du club et quelque soit l'heure d'arrivée de la personne. L'adhésion d'une personne mineure est soumise à l'accord écrit du ou des parents ou tuteurs de celle-ci.

Un accompagnement par un représentant légal est obligatoire pour tous les mineurs de moins de 16 ans.

2 / L'utilisation des installations

L'utilisation des installations est limitée :

- Aux membres à jour de leur cotisation annuelle.
- Aux personnes extérieures ayant acquitté un droit d'entrée « à la séance » auprès d'un membre du bureau.
- Tous les pilotes doivent pouvoir présenter leur licence et carte de membres lorsque cela leur est demandé par une personne du comité.

3 / Accès à la piste et au podium

- L'accès aux pistes et au podium est limité aux pilotes et aux mécaniciens. L'accès est strictement interdit aux accompagnateurs et aux visiteurs.
- Les pistes sont interdites aux animaux, ces derniers doivent être tenus en laisse sur le reste de l'enceinte du club.
- Une caution de 10€ est fixée pour la clef du portail de la piste.

4 / Licence

- La licence FVRC est obligatoire pour la compétition .
- Le club possède une assurance Pour le loisir

5 / Utilisation des radios émetteurs

- Un tableau de fréquences est mis à la disposition des pilotes à l'accueil du club toutes catégories confondues. Chaque adhérent devra s'assurer qu'il est le seul à utiliser la fréquence qu'il affiche sur ce tableau. Si votre fréquence est déjà utilisée le pilote devra en changer ou se mettre d'accord avec le(s) pilote(s) utilisant cette même fréquence.
- Un pilote qui met en route son émetteur sans réserver sa fréquence est responsable des dommages qu'il peut provoquer. En cas de récidive ou d'abus la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du club.

6 / Sécurité

- Le sens du circuit est horaire.
- Il est obligatoire de piloter depuis le podium
- Les enfants âgés de moins de 16 ans doivent être impérativement accompagnés et être sous la surveillance d'un parent lors de sa présence au club.
- L'évolution de véhicules dangereux pour la sécurité est interdite. Les véhicules ne doivent pas comporter d'arrêtes saillantes ou tranchantes pouvant entraîner des blessures. Il est interdit de faire évoluer une voiture sans carrosserie, même pour des réglages.
- L'évolution en dehors des pistes est formellement interdite et le pilote est entièrement responsable des accidents qu'il risque de provoquer.
- Les réparations du véhicule sont interdites sur la piste et ses abords, elles se font dans les stands.
- Les voitures thermiques doivent être munies d'un pot d'échappement homologué. L'échappement libre est formellement interdit.
- L'arrêt des voitures se fera impérativement dans la zone de décélération, devant le Podium.

7 / Horaires

- Les horaires d'ouverture du site sont disponibles sur le forum du club.
- Le club se réserve le droit de fermer le club certains jours de l'année en cas d'indisponibilité des membres élus au bureau. Dans ces cas, une communication sera faite à l'avance aux adhérents via mail, forum du club.

8 / Comportement des adhérents

- Il est formellement interdit de fumer dans les stands et sur le podium.
 - Les adhérents se doivent de respecter la propreté des pistes et des stands. Les emplacements utilisés par les pilotes devront être rendus propres. Les déchets (bidons carburant, chiffons, nourriture, etc..)devront être emportés.
 - Le pilotage d'un modèle réduit demande de la part du pilote d'être en possession de tous ses moyens. Tout pilote devra respecter la législation en vigueur pour la conduite d'un véhicule automobile en ce qui concerne l'usage de boissons alcoolisées et de stupéfiants pour avoir le droit d'utiliser son modèle réduit sur le terrain.
 - Les adhérents sont les représentants du club et ils se doivent de montrer une image positive de ce dernier et du modélisme en général.
 - Chaque fois qu'il en a la possibilité, chaque membre a le devoir d'apporter dans la mesure de ses moyens sa contribution aux activités du club.
 - Tout membre qui entretient une attitude négative préjudiciable pour la vie du club ou anti-sportive est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation.
- Tous les membres du Yapluca-Mt-Team s'engagent à appliquer et à faire respecter ce règlement

Je soussigné déclare avoir lu et pris connaissance du présent règlement concernant le terrain TT et prendre toutes les mesures nécessaires pour les respecter scrupuleusement.

Fait en deux exemplaires àle

Les membres du Bureau

